

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_126

Objet : Convention de partenariat avec la Boutique de Gestion Hauts-de-France (BGE) - Financement pour l'année 2026

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

Présents (77) :

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (8) :

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 85

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_126

Objet : Convention de partenariat avec la Boutique de Gestion Hauts-de-France (BGE) - Financement pour l'année 2026

La BGE Hauts-de-France est une association loi 1901, actrice depuis plus de 20 années sur le territoire pour les sujets relatifs à la création d'entreprise mais aussi, sous un autre registre, de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre.

Elle contribue en moyenne à la création-reprise d'une cinquantaine d'entreprises par an sur le territoire de Cœur de Flandre agglo.

Par ailleurs, BGE Hauts-de-France et Cœur de Flandre agglo travaillent en étroite collaboration sur le territoire à travers la participation de Cœur de Flandre agglo :

- aux actions jeunes réalisées par BGE au sein des lycées présents sur son territoire : interventions afin de présenter la collectivité, le territoire, participation aux jurys ;
- au sein de ses formations à l'entrepreneuriat : participation aux jurys de fin de formation (avis sur le projet et sur la délivrance de la certification à l'entrepreneuriat...) ;
- présentation de l'offre d'accompagnement de l'agglomération ainsi que des aides financières à la création d'entreprise ;
- jury de sélection de la couveuse d'entreprises à l'essai.

La BGE Hauts-de-France contribue également aux différentes réflexions menées sur le territoire à travers la participation aux différentes réunions et l'accompagnement à la création d'entreprise (apport technique).

En complément, il est proposé de poursuivre, en 2026, l'animation de la couveuse d'entreprises à l'essai (Incubatest - dispositif venant en amont de la pépinière et permettant aux porteurs de projets de tester leurs activités dans un cadre sécurisé tout en étant accompagnés).

Cette étape sert essentiellement à confirmer la présence d'un marché ou non vis-à-vis de l'activité envisagée et ainsi limiter au maximum le taux d'échec à la création.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la compétence Actions de développement économique de Cœur de Flandre agglo ;

Il vous est proposé :

- de fixer la participation financière de Cœur de Flandre aggro à 10 000 € pour l'année 2026,
- de verser la participation selon les modalités suivantes :
 - 50 % à la signature de la convention,
 - 50 % à échéance des actions.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

Vote :

Pour : 85

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

